



Plateforme SOLTEA

Bordereau de contribution SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Pour l'année 2024, le système évolue : le solde de votre taxe d'apprentissage, correspondant à la masse salariale 2023 est à déclarer et à verser directement à l'Urssaf ou à votre Mutualité Sociale Agricole via la DSN d'avril 2024 (exigible le 5 ou 15 mai 2024).

Voici le lien pour retrouver la procédure sur notre page internet : <https://urlr.me/8jHF3>

Pour soutenir l'Université Reims Champagne-Ardenne, ses Établissements, ses Formations et ses Projets 2024

Du 25 mai 2023 au 09 septembre 2024, vous pourrez flécher vers notre Établissement vos contributions, accessible sur Plateforme SOLTEA moteur de recherche par :

Notre établissement est présenté par une fiche d'établissement : numéro de siret : 19511296600799 - U.A.I. 0511296 G. U.A.I. correspondants de ses établissements, liste de formations éligibles par composantes.

Les formations éligibles reliées à chaque établissement de l'université de Reims Champagne-Ardenne seront consultables à partir de la fiche établissement.

1- **AFFECTATION** du pourcentage de votre choix par répartition via SOLTEA Du 25 mai 2023 au 09 septembre 2024 :

- université de Reims Champagne-Ardenne en totalité, ou par composantes (listes établissements de l'université) UAI, ou par fonctions (répartir votre solde de taxe d'apprentissage sur les formations choisies).

Pour toute question, contactez le Pôle Partenariat de la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (DFPA) :

Mail : dfpa.partenariat@univ-reims.fr - **Tél. :** 03 26 91 89 96

Partenaires, entreprises :

Nom :

Adresse :

Numéro SIREN :

Contact de l'entreprise :

Nom et prénom :

Fonction :

Mail :

VOTRE CONTRIBUTION

Merci de bien vouloir nous indiquer votre souhait de contribution pour respecter votre engagement réalisé via la plateforme SOLTEA

- université de Reims Champagne-Ardenne en totalité
- ou par Composantes (listes établissements de l'université) UAI
- ou par formations (répartir votre solde de taxe d'apprentissage sur les formations choisies).